



2018/2046(BUD)

30.8.2018

AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019
(2018/2046(BUD))

Rapporteure pour avis: Marita Ulvskog

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. rappelle que la croissance durable et les investissements sont indispensables pour créer des postes décents débouchant sur un emploi de qualité et pour accroître la prospérité et la répartir entre tous; estime qu'il est nécessaire que les fonds structurels et les investissements soient utilisés à meilleur escient en vue de promouvoir la croissance inclusive, de réduire les inégalités et d'accélérer la convergence ascendante sur le plan social;
2. souligne que le budget 2019 devrait contribuer à la réalisation des objectifs en matière sociale et d'emploi fixés dans la stratégie Europe 2020, ainsi qu'à la mise en œuvre de la proclamation du socle européen des droits sociaux tant au niveau national qu'à l'échelle de l'Union dans leurs domaines de compétence respectifs, notamment lorsqu'il s'agit de lutter contre le chômage des jeunes et le chômage de longue durée, l'accroissement des inégalités, l'exclusion sociale et la pauvreté, des enfants en particulier; insiste sur la nécessité de continuer à soutenir l'intégration des migrants;
3. souligne que le budget 2019 ne saurait être considéré indépendamment du cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020; souligne que la programmation de financements dans le domaine social et de l'emploi créent des synergies qui contribuent à réduire les inégalités et les divergences sociales exacerbées par la crise; met en garde contre le fait que toute réduction opérée dans le budget pour ces domaines aura pour seul effet de faire obstacle à l'efficacité de ces politiques et à la réalisation de leurs objectifs; rappelle toutefois que, dans le contexte actuel de restrictions budgétaires, le principe de la valeur ajoutée européenne devrait présider à toutes les dépenses futures et que l'efficacité et l'efficience des dépenses sont tout aussi importantes que le niveau global des plafonds budgétaires;
4. s'oppose à toute réduction des budgets consacrés à l'emploi, aux affaires sociales et à l'intégration; rappelle qu'il est indispensable de trouver un juste équilibre entre crédits d'engagement et crédits de paiement pour que ces politiques puissent jouer à plein; est particulièrement préoccupé par les réductions effectuées par le Conseil dans ces domaines étant donné qu'elles pourraient empêcher l'Union d'atteindre les résultats escomptés et de répondre aux attentes des citoyens;
5. prend acte de l'augmentation totale d'une année sur l'autre proposée par la Commission concernant les crédits de la rubrique 1 – Croissance intelligente et inclusive (+ 3,1 % pour les crédits d'engagement et + 1,3 % pour les crédits de paiement);
6. prend acte de l'augmentation modeste proposée par la Commission concernant les crédits de la rubrique 1b – Cohésion économique, sociale et territoriale (+ 2,8 % pour les crédits d'engagement et + 1,1 % pour les crédits de paiement);
7. réitère son appel en faveur de la mise à disposition de crédits suffisants, et notamment de crédits de paiement, dans le budget 2019 pour le FSE, étant donné que ce fonds entre

dans une période de mise en œuvre intense au cours de laquelle les États membres présenteront plus de demandes de paiement, et déplore par conséquent la diminution proposée des crédits de paiement (- 2,6 %);

8. se félicite de la proposition d'augmenter les crédits d'engagement pour le FEAD et le FEM (+ 2 % respectivement); relève avec inquiétude la baisse (- 60 %) des crédits de paiement pour le FEM ainsi que des crédits d'engagement et de paiement (1,5 % et 0,4 % respectivement) pour l'EaSI; souligne que les crédits d'engagement pour le volet «Microfinance et entrepreneuriat social» devront être maintenus à un niveau ambitieux;
9. rappelle que l'Union est confrontée à une quasi-stagnation et à une croissance insuffisante des salaires dans certains États membres¹ et que la Commission et la BCE préconisent une augmentation générale des salaires et une amélioration de la qualité de l'emploi; souligne en outre que les lignes budgétaires à l'appui du dialogue social européen et les mesures en faveur des partenaires sociaux sont primordiales pour renforcer la participation des partenaires sociaux, par exemple au Semestre européen et à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux; prend acte de la légère augmentation des crédits d'engagement (+ 6,4 %), mais déplore la baisse des crédits de paiement (- 21,8 %) proposée par la Commission concernant les relations du travail et le dialogue social; souligne que des mécanismes de concertation sociale qui fonctionnent correctement ont une incidence positive sur la productivité, la création d'emplois et la préservation des emplois existants, la qualité de l'emploi et des salaires décents;
10. souligne que le chômage des jeunes dans certains États membres reste bien trop élevé dans l'Union européenne et que la situation des jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation (NEET) et celle des chômeurs de longue durée restent particulièrement préoccupantes; met l'accent sur le fait que les jeunes constituent le groupe le plus exposé au risque de pauvreté et d'exclusion sociale et économique; insiste sur le fait que, pour lutter contre ces phénomènes, il est impératif d'assurer un financement rapide, accru et pérenne de la garantie pour la jeunesse par l'intermédiaire de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) ainsi qu'un soutien approprié aux mesures destinées à lutter contre les inégalités, y compris au-delà du domaine de l'emploi, par l'intermédiaire du FSE;
11. prend acte de la proposition de la Commission européenne de porter les fonds alloués à l'IEJ à 233,3 millions d'euros pour 2019; considère cependant que le budget global de l'IEJ n'est pas suffisant pour que la garantie pour la jeunesse atteigne ses objectifs; demande dès lors que les crédits d'engagement pour l'IEJ soient maintenus en 2019 au même niveau qu'en 2018, soit 350 millions d'euros;
12. insiste sur l'importante contribution des agences au traitement d'un large éventail de

¹Voir la communication de la Commission intitulée: «Semestre européen 2017: recommandations par pays», pages 3 et 8: <https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/2017-european-semester-country-specific-recommendations-commission-recommendations-communication.pdf>

En particulier:

RPP n° 3 adressée à l'Allemagne: https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/file_import/2018-european-semester-country-specific-recommendation-commission-recommendation-germany-fr.pdf

RPP n° 2 adressée aux Pays-Bas: https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/file_import/2018-european-semester-country-specific-recommendation-commission-recommendation-netherlands-fr.pdf

questions touchant à l'emploi et aux affaires sociales; souligne, à cet égard, que leurs missions ne cessent de s'élargir et que ces agences doivent donc être dotées des ressources nécessaires pour les mener à bien et livrer les meilleurs résultats possibles à l'appui des objectifs législatifs et stratégiques de l'Union; déplore par conséquent la diminution proposée du financement du Cedefop (- 5,8% pour les crédits d'engagement comme pour les crédits de paiement); fait une nouvelle fois part de son inquiétude concernant l'incidence budgétaire néfaste de la hausse du coefficient national irlandais, qui risque toujours plus de compromettre la capacité financière d'Eurofound à accomplir sa mission; attend des institutions de l'Union qu'elles prennent des mesures pour en compenser les effets, ainsi que l'indique le rapport de décharge 2016 d'Eurofound; souligne que des moyens supplémentaires sont nécessaires pour préserver le niveau des recherches effectuées par l'agence, notamment pour assurer la continuité des enquêtes paneuropéennes.

13. salue la création de l'Autorité européenne du travail, qui devrait commencer à fonctionner en 2019; souligne qu'il faut prévoir des financements suffisants reflétant les tâches énoncées dans le règlement à venir du Parlement européen et du Conseil établissant une Autorité européenne du travail, de façon à ce que des ressources financières suffisantes soient affectées à sa mise en place; constate que la proposition de financement de la Commission (11 millions d'euros, avec inscription des crédits en réserve jusqu'à l'adoption de l'acte de base par le législateur) n'est pas d'une envergure analogue à celle d'autres agences de l'Union actives dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales; précise que ce financement ne saurait résulter d'un redéploiement des dotations desdites agences;
14. relève que le portail EURES sera progressivement transféré à l'Autorité européenne du travail en 2019 et 2020 et demande de veiller à ce que ce transfert d'activités ne donne lieu à aucune réduction dans le budget d'EURES ni à aucune perturbation dans le fonctionnement du portail;
15. rappelle que les projets pilotes (PP) et les actions préparatoires (AP) sont des outils très utiles pour lancer de nouvelles activités et politiques dans les domaines de l'emploi et de l'intégration sociale et que plusieurs idées de la commission EMPL ont été mises en œuvre avec succès par le passé en tant que PP/AP; préconise d'utiliser pleinement les marges disponibles au titre de chaque rubrique.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	29.8.2018
Résultat du vote final	+: 32 -: 10 0: 1
Membres présents au moment du vote final	Guillaume Balas, Vilija Blinkevičiūtė, Ole Christensen, Michael Detjen, Geoffroy Didier, Lampros Fountoulis, Elena Gentile, Arne Gericke, Marian Harkin, Danuta Jazłowiecka, Rina Ronja Kari, Jan Keller, Ádám Kósa, Jean Lambert, Patrick Le Hyaric, Jeroen Lenaers, Verónica Lope Fontagné, Dominique Martin, Anthea McIntyre, Miroslav Mitrofanovs, João Pimenta Lopes, Georgi Pirinski, Dennis Radtke, Terry Reintke, Sofia Ribeiro, Claude Rolin, Siôn Simon, Romana Tomc, Ulrike Trebesius, Marita Ulvskog, Renate Weber
Suppléants présents au moment du vote final	Georges Bach, Heinz K. Becker, Paloma López Bermejo, António Marinho e Pinto, Edouard Martin, Rory Palmer, Evelyn Regner, Jasenko Selimovic, Birgit Sippel, Michaela Šojdrová, Helga Stevens, Neoklis Sylikiotis

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

32	+
ALDE	Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic, Renate Weber
PPE	Georges Bach, Heinz K. Becker, Geoffroy Didier, Danuta Jazłowiecka, Ádám Kósa, Jeroen Lenaers, Verónica Lope Fontagné, Dennis Radtke, Sofia Ribeiro, Claude Rolin, Michaela Šojdrová, Romana Tomc
S&D	Guillaume Balas, Vilija Blinkevičiūtė, Ole Christensen, Michael Detjen, Elena Gentile, Jan Keller, Edouard Martin, Rory Palmer, Georgi Pirinski, Evelyn Regner, Siôn Simon, Birgit Sippel, Marita Ulvskog
VERTS/ALE	Jean Lambert, Miroslavs Mitrofanovs, Terry Reintke

10	-
ECR	Arne Gericke, Anthea McIntyre, Helga Stevens, Ulrike Trebesius
ENF	Dominique Martin
GUE/NGL	Rina Ronja Kari, Patrick Le Hyaric, João Pimenta Lopes, Neoklis Sylikiotis
NI	Lampros Fountoulis

1	0
GUE/NGL	Paloma López Bermejo

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention